

Ordre du jour du conseil de l'ED du 22 Novembre 2013

1. Informations sur la direction de l'ED : désignation du directeur adjoint, localisation de l'ED

Ph.A. a démissionné, le conseil scientifique a proposé que je prenne la relève et Berland a validé la décision. Un appel à candidature pour la direction adjointe avait été anticipé, avec les impératifs : un matheux, du nord. Je laisse le soin à TG de se présenter. Je propose que TG soit désigné comme directeur adjoint.

S. A. a réussi son concours et reste donc secrétaire de l'ED. SR assure un secrétariat local à Luminy. L'ED devrait déménager à Saint-Charles.

2. Conseil de l'ED : complétion et réunions.

il est presque complet. Nouvel arrivant Eric Chojnacki, membre de l'IRSN. Il manque encore un représentant du monde-socio économique. J'ai pris des contacts via le conseil régional avec un pôle de compétitivité. En attente de réponse. *Cela commence à faire longtemps, il ne repondra pas. Il faut trouver quelqu'un d'autre. Gendrih est ingénieur docteur au CEA, à ton avis entre-t-il dans la catégorie personnalités scientifiques (c'est ce que je pensais) ou dans la catégorie représentants du monde socio-économique ? Dans le second cas ce serait plus facile, car nous aurions moins de mal à trouver une personnalité scientifique hors ED.*

Il est prévu 3 réunions par an, Nov, Avr. et juillet. Peut-être peut-on faire coïncider le conseil d'Avril avec les demandes de bourses inter-ED (l'an dernier la consultation par email avait été très difficile). Le conseil est consulté par email sur les demandes de réinscription en 5^{ème} année (point suivant), demandes de dispense de master.

3. Le site web de l'ED.

Il est à jour, il contient des informations utiles, les procédures y sont rappelées, il faut penser à le consulter (le dire aux étudiants mais également aux encadrants). Il est complété au fur et à mesure par toutes les réponses aux questions qui nous sont posées. Les responsables du séminaire doctorant y ont accès et y mettent leurs infos. La page sera étoffée selon les décisions prises lors de ce conseil. J'y ai mis un onglet formation doctorale où on pourrait donner des infos sur les cours de M2 susceptibles d'intéresser les doctorants (voir point formation des doctorants).

4. **La rentrée de l'ED**

Elle aura lieu lundi 25, bref rappel du rôle de l'ED et des procédures. Intervention de Pascale Gerbail et de Valentin Emya qui parlera de son action au sein du labex et d'un site et réseau des docteurs/doctorants.

5. **Le point sur les CD de 2013.**

1 CD inter-ED (IML-MIO), 8 CD AMU, 2 CD président (j'en profite pour signaler un dysfonctionnement à l'IML qui a présenté un candidat sans le faire remarquer à l'ED qui était inscrit depuis plus de 6 mois en thèse. Or c'est une condition d'obtention, qui avait été clairement énoncée dans mes messages aux DU et qui était précisée sur la page web. On a failli perdre la bourse et c'est mauvais pour l'image de l'ED qui a l'air de ne pas faire son boulot) , 4 CD Labex. Pour ces derniers j'ai été informée par la bande! cela ne devrait pas être ainsi, ces étudiants vont s'inscrire dans notre ED. Il est redemandé au Labex d'essayer de faire ses choix avant l'ED (début juillet), ce qui rendrait la procédure plus sereine et plus efficace.

Contrats régions???

6. **Procédures pour les inscriptions : ce qui se passe et ce qui va changer.**

Elles sont rendues difficiles par la multiplicité des sites, la non-uniformisation des formulaires requis selon les périmètres et l'absence d'un lieu pour l'ED. Mais également par l'incurie de beaucoup d'étudiants et de leurs directeurs de thèse ...

La base de données maison qui était utilisée jusqu'à maintenant va être abandonnée au profit d'ADUM.

A partir de l'an prochain les primo-inscrits auront un entretien avec le directeur de l'ED avant signature, pour les informer du rôle de l'ED et les sensibiliser au respect des procédures.

Pour les autres années, le dossier sera déposé à l'ED *qu'en penses-tu ? c'est difficile de faire toujours dans l'urgence et non satisfaisant* et le directeur ou son représentant ne signera qu'après vérification que la fiche ADUM a été bien renseignée *on a un problème sur le recensement des étudiants et du coup sur le suivi, insertion professionnelle etc ... utiliser efficacement adum pourrait être la solution* et qu'y est indiquée la liste des formations suivies au cours de l'année précédente, ainsi que les prévisions pour l'année suivante (voir point formation). Les

inscriptions doivent se faire tous les ans, et à la même date, à chacun de prendre ses dispositions. Attention précautions à prendre pour les inscriptions en 4ème et 5ème année (voir page web, on y reviendra au point suivi des thèses).

7. Procédures pour les demandes de soutenances, rôle de la commission des thèses.

L'ed va accorder un bonus qualité dans la distribution des moyens aux labos qui respectent les procédures. Le LIF est le meilleur élève, pour les autres quelques dysfonctionnements que ce soit sur la forme ou le fond. Dans notre ED (ce n'est pas le cas de toutes les ED mais c'est un critère de qualité), avant de remplir le formulaire de soutenance il faut demander une autorisation préalable à la commission des thèses. Cette demande doit prendre la forme d'un email, le corps du texte doit comprendre nom, prénom de l'étudiant, nom du directeur, liste de 3 rapporteurs potentiels par ordre de préférence avec un lien sur leur page web et une description rapide de ce qui justifie leur choix. La proximité avec le directeur de thèse doit être également abordée. Svp pas de fichiers attachés. Doit également être fournie la liste complète du jury qui doit respecter certaines règles (voir page de l'ED). Merci aux DU de sensibiliser leurs membres sur cette procédure. La réponse est d'autant plus rapide que La commission des thèses est chargée de vérifier, dans l'intérêt de l'étudiant et dans le souci d'assurer la qualité des thèses soutenues dans notre ED, qu'il n'y a pas conflit d'intérêt pour les rapporteurs et que le jury est conforme à la réglementation. L'an passé on avait mentionné que les conditions de conflit d'intérêt obéissaient aux règles de déontologie élémentaires, il semble que ces règles ne soient pas partagées par tous. (*Une proposition pourrait être faite, Marc Daniel s'est proposé pour y réfléchir*). La commission des thèses se prononce dans un délai d'une semaine (à condition que la forme ait été respectée).

8. Suivi des thèses : ce qui devrait être et ce qui va changer.

Pour les doctorant de seconde année les DU sont en charge d'organiser une journée où les étudiants présentent l'avancement de leurs travaux. Un représentant de l'ED est invité. Cette année OK pour le LIF, LSIS? matheux?

Pour les doctorants inscrits en 4ème année et afin d'éviter au mieux les inscriptions dérogatoires en 5ème année, on propose un suivi indivi-

duel avec en mars *est-ce assez tôt ?* une présentation de l'étudiant devant une commission composée du directeur de thèse, DU, représentant de l'ED. (Autre ?, groupe de suivi de thèse ?? Grille d'évaluation ? certaines ED en ont, par ex adéquation entre le sujet et l'environnement de l'étudiant, relations avec le directeur de thèse, prévision de publications/participation à un colloque, calendrier prévisionnel du déroulement de la thèse, recommandations du groupe de suivi.) Compte rendu de l'entretien.

9. **Formation des doctorants : politique de l'ED.**

Formation transverse laissée à la charge du collège doctoral. On encourage les étudiants à regarder ce qui est proposé (sur ADUM) et à faire leur choix.

Pour la formation disciplinaire, nous proposons que les étudiants suivent des cours de M2, et participent à des écoles de jeunes chercheurs, d'été etc Ils doivent chaque année lors de leur demande d'inscription justifier de 30H de cours suivis au minimum et présenter leur projet pour l'an prochain. Les cours de M2 susceptibles d'intéresser les doctorants seront mis sur la page web, avec dates et horaires.

Pour les cours de M2, et afin de soutenir aussi nos masters nous proposons d'utiliser cette année la possibilité qui nous est offerte de compter certains de ces cours dans le service des enseignants au compte de l'ED. Etant donné que nous avons 4 labos et 4 masters recherche, je propose que chaque master R (il y en a un par labo) fasse une courte demande argumentée pour cette année pour le cours qu'il souhaiterait ouvrir cette année pour le compte de l'ED, en justifiant notamment pourquoi cette UE est susceptible d'intéresser les doctorants. Il appartiendra alors aux labos de faire assez de publicité pour ces cours auprès de leurs doctorants. Pour les années suivantes pour répondre au plan de formation cette proposition de cours devra être faite en juin pour l'année suivante. *es-tu d'accord ?*

10. **Le budget et les nouvelles actions**

Le budget était d'environ 30K en 2011, on a obtenu 75% de cette somme en 2013 (soit 22k). En accord avec les collègues des autres ED j'ai fait cette année une demande sur la base du montant 2011, soit 30K. La répartition est la suivante : ADUM 2K, matériel informatique 2K, fonctionnement de l'ED 3K, soutien au séminaire des doctorants 1k, aide à la mobilité des doctorants 12k, aide à la formation doctorale

10k.

Afin de répondre aux critiques émises contre notre ED, dans le but de renforcer notre visibilité.

Pour l'aide à la mobilité internationale : il s'agit de financer des étudiants qui ont le projet de se rendre à l'étranger pour une collaboration/ des échanges avec une équipe de l'université d'accueil (il ne s'agit pas de financer la participation aux colloques). L'étudiant intéressé devra soumettre à l'ED sur 2 pages avec un projet scientifique et une partie financière (coût total, qui participe, somme demandée à l'ED). Les demandes sont examinées au fur et à mesure de leur arrivée par une commission (combien de personnes ? qui ?), le montant attribué est décidé au cas par cas.

Pour l'aide à la formation doctorale : il s'agit là d'une participation de l'ED aux frais d'un étudiant pour participer à une école JC ou été/hiver. L'ED attribuera au maximum 200 euros par étudiant. Demandes faites par simple email, avec quelles informations ? adressées à qui ? (la même commission que celle ci-dessus), traitées au cas par cas, au fur et à mesure de leur arrivée. *Cela fait de la place pour 50 étudiants. S'il reste de l'argent on peut mettre davantage sur l'aide à la mobilité.*

11. **Choix des doctorants et attribution des contrats doctoraux.**

Il nous est reproché (rapport aeres) de ne pas avoir une politique affichée sur le recrutement de nos docteurs et sur l'attribution des contrats doctoraux.

Pour l'acceptation en doctorat : un master (pas nécessairement recherche mais avec preuve de l'aptitude à la recherche), un sujet, un directeur, un financement (position sur ce point ??). Autres recommandations ?

Attribution des contrats doctoraux : il faudrait définir des critères ??
Quid des étudiants qui proviennent de nos masters ? Les TB étudiants (mention TB et B ?) majors de nos masters recherche doivent avoir une chance. Pour les extérieurs l'expérience montre que seuls ceux qui ont des liens forts avec nos labos (candidature issus de partenariats, de rencontres) ont de fortes chances de venir (et de donner une réponse dans des délais raisonnables). La qualité des étudiants et de leur projet prime. Une répartition équitable parmi les labos. Chaque labo fait son classement interne selon sa politique scientifique et la qualité des dossiers. C'est un sujet difficile que je propose de ne pas traiter maintenant

et de reporter au conseil du mois d'avril. Pour mener une discussion fructueuse sur ce point j'invite les membres du conseil à regarder les documents produits par andes (association nationale de docteurs pour promouvoir le doctorat)

`http://www.andes.asso.fr/doctorat_loupe.html`

et en particulier la lettre de Mai 2013. *Es-tu d'accord ?*